

Booster son recrutement grâce aux crèches d'entreprise

SERVICE Les crèches d'entreprises se développent et ne sont désormais plus l'apanage des grands groupes. Un investissement facilement rentabilisé, au service du bien-être des collaborateurs.

PAR MARCH HERVEZ

Et si la nouvelle tendance en matière de ressources humaines était l'accompagnement du collaborateur dans sa vie de parent, à une époque où les frontières entre vie professionnelle et privée sont de moins en moins marquées ? Concept inexistant il y a encore une douzaine d'années, la crèche d'entreprise s'est démocratisée à mesure que le marché des opérateurs privés de la petite enfance a gagné du terrain : ce dernier concerne aujourd'hui 10 % de l'ensemble des places de crèches en France et croît en moyenne de 20 % par an. « Sur les 40 000 places gérées par des entreprises privées, une bonne moitié sont réservées par des employeurs pour le compte de leurs salariés », expose Rodolphe Carle, président

de Babilou. Avec 75 % de l'activité, Babilou, les Petits chaperons rouges, la Maison bleue et People & baby sont les acteurs principaux du marché.

Si à l'origine il s'agissait surtout d'un plus offert par les « poids lourds » à leurs équipes (les trois quarts du CAC 40 proposent des places en crèche), la crèche d'entreprise séduit aujourd'hui de plus en plus de petites structures. 80 % des clients de Babilou sont ainsi des PME et TPE. La raison ? Le modèle a évolué. La crèche mono-entreprise tend à disparaître au profit de la crèche mutualisée. « Au départ, les très grosses sociétés proposaient un service de garde d'enfant au sein même de leurs locaux, relate Christophe Durieux, président de People & baby. Mais c'est un schéma déférent qui a la cote aujourd'hui avec l'explosion du marché : les employeurs réservent des places en crèches externes, au sein

de notre réseau, le plus près possible du domicile du salarié qui en a besoin. » Pratique, notamment à l'heure où de moins en moins d'employés sont sédentarisés au bureau.

UN POIDS FINANCIER MODESTE

Pour séduire de plus en plus d'employeurs, reste à les convaincre que le poids financier d'une telle démarche est relativement modeste. « Le coût net pour une entreprise revient entre 180 et 250 € par mois – avant crédit d'impôt – et par place réservée, selon l'emplacement géographique. Quant à celles qui ont une crèche dans leurs murs, le prix doit revenir à celui d'un ticket resto, puisqu'on leur reverse un loyer équivalent au coût de fonctionnement », détaille Christophe Durieux. Difficile en revanche de réellement quantifier financièrement le retour sur investissement.

Mais les entreprises disent s'y retrouver largement, notamment en termes d'image et de marque employeur : « Les DRH sont unanimes, les boîtes qui proposent des places de crèche y gagnent en matière de baisse des absences des salariés, donc en productivité et surtout au niveau de la fidélisation. Plusieurs



Des bambins heureux, ce sont aussi des salariés avec l'esprit tranquille.

50 % des dépenses engagées déductibles de l'impôt

POUR OBTENIR UNE PLACE en crèche d'entreprise pour septembre (80 % des entrées en crèche se font à la rentrée), il convient en général de se manifester auprès des organismes privés vers le mois d'avril. En revanche, si une entreprise veut aménager des locaux et internaliser sa propre structure de crèche, mieux vaut compter un délai de neuf ou dix mois. En général, les entrepreneurs confient les négociations à leur direction des ressources humaines. Une fois le pack de places acheté et la durée du contrat établie, les organismes s'occupent ensuite de proposer les places disponibles directement aux salariés concernés qui choisissent eux-mêmes l'emplacement géographique

optimal au sein du réseau. Nul besoin d'assurance, l'unique responsabilité civile engagée est celle du gestionnaire de crèche privé.

JUSQU'À 500 000 €

A noter que cette prestation s'accompagne d'un dispositif fiscal avantageux : grâce au Crédit d'impôt familles (CIF), les entreprises peuvent déduire 50 % des dépenses liées à la mise en place d'une crèche d'entreprise sur leur déclaration, y compris celles qui ne sont pas concernées par l'impôt sur les bénéfices. Son montant est plafonné à 500 000 € par an. Seule obligation : que ce dispositif soit proposé à tous les employés sans exception, et non qu'à une partie, auquel cas il s'agirait d'un avantage en nature.

de nos clients avouent être confrontés à moins de turnover de la part de leurs équipes », poursuit Christophe Durieux. Ces dernières, se sentant considérées (bien qu'elles doivent toujours s'acquitter du montant de la participation réservée aux familles), sont alors plus enclines à s'impliquer au sein d'une structure qui propose des solutions à leurs problèmes quotidiens.

Une dernière preuve ? « Un de nos clients était en concurrence pour recruter un profil exceptionnel, susceptible d'avoir un gros impact sur le chiffre d'affaires futur de l'entreprise, raconte Rodolphe Carle. Ce qui a fait la différence auprès de cette femme ? Le fait qu'ils lui proposent une place en crèche. Leurs 250 € mensuels vont être vite amortis. »

De 180 € à 250 € C'EST LE COÛT DE REVIENT MENSUEL D'UNE PLACE EN CRÈCHE, AVANT CRÉDIT D'IMPÔT.

LEGENDAIRE RAID AVENTURE ET SOLIDAIRE ETUDIANT

INSCRIPTIONS 2018 OUVERTES
-200 EUROS JUSQU'AU 31 MARS

SUIVEZ LES ÉQUIPAGES VIA LA COURSE EN DIRECT
WWW.4LTROPHY.COM

4L TROPHY
20 ANS

TERRITOIRES D'IMPÔTS

LA MATINALE TÉLÉ DE PUBLIC SÉNAT ET SUD RADIO

PRÉSENTÉE PAR **CYRIL VIGUIER**
du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30
Rediffusion 10h30-11h30

PUBLIC SÉNAT
Canal 13 TNT

SUD RADIO

Le Parisien